

B.1.b

Label VILLEVERTE SUISSE

Description

Le label VILLEVERTE SUISSE est porté par l'Union Suisse des Parcs et Promenades et est soutenu financièrement par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le label distingue et valorise les villes et les communes pour leur gestion durable du territoire et l'entretien responsable des espaces verts. Il permet également de les aider à prendre des décisions, en répondant par exemple aux questions pratiques d'entretien.

Projet(s)

Pour obtenir le label, la Commune doit cumuler un certain nombre de points attribués en fonction des mesures remplies dans le catalogue VILLEVERTE SUISSE, lui permettant ainsi d'accéder au standard bronze, argent ou or. La procédure de certification comprend une phase initiale (état de situation, planification du projet et élaboration de la documentation de certification) ainsi qu'une phase de processus (mise en application des mesures, préparation du programme d'audit et planification des activités de communication autour du label). Les audits et la certification suivent ces deux premières phases. Une démarche similaire peut être encouragée sur les parcelles privées via la "charte des jardins" ou un guide d'entretien des espaces verts privés.

Priorité : 2

Etat : à réaliser

Difficulté : moyenne

Source(s) de financement

Planification : -

Réalisation : ~CHF 20'000.-

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

Impacts et cobénéfices

Réduction CO₂ / énergie

Adaptation climat / nature



Cohésion sociale



Indicateurs potentiels et suivi de la mesure

Pourcentage des mesures du catalogue VILLEVERTE SUISSE remplies.

Remarques

Il s'agit avant tout d'un outil stratégique et de communication pour la Commune et n'a donc pas d'effet direct mais il garantit une vision cohérente sur les années à venir. Certaines mesures du catalogue VILLEVERTE SUISSE sont par ailleurs prévues dans les mesures du Plan climat communal.

Porteur(s) de la mesure

Services techniques (services extérieurs et développement durable)